

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un nouveau forage d'adduction en eau potable sur la commune de Dax pour le compte de la régie Municipale des eaux de Dax en remplacement du forage F35

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Régie municipale des Eaux de Dax

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BONJEAN Elizabeth, Maire de la ville de Dax

RCS / SIRET

2 1 4 0 0 0 8 8 7 0 0 7 0 0

Forme juridique

Etablissement secondaire

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27- a	Création d'un forage AEP d'une profondeur prévisionnelle comprise entre 350 et 500 m captant la nappe de l'Oligocène
17-b	Le volume annuel d'exploitation sera d'environ 500 000 m3 pour un débit horaire de l'ordre de 120 m3/h.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un forage à l'Oligocène entre 350 et 500 m de profondeur pour l'alimentation en eau potable de la commune de Dax en remplacement du forage F35 subissant une perte de productivité. Le forage F35 sera rebouché dans les règles de l'art puis abandonné. Un dossier préalable à l'abandon sera adressé au préfet conformément à l'article 13 de l'arrêté du 11 septembre 2003 et l'article R214-8 du Code de l'Environnement.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont:

- Trouver une ressource équivalente dans l'Oligocène en remplacement du forage F3S qui subit une perte de productivité et doit être abandonné;
- Desservir en eau potable les habitants de la Ville de Dax et des communes voisines desservies.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage sera réalisé sur la commune de Dax

La nappe visée par le forage est celle de l'Oligocène, elle sera captée entre 190 et 500 m de profondeur en fonction des résultats de l'étude de projet.

Le forage sera techniquement conforme à l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'objectif de débit du forage est de l'ordre de 120 m³/h. Le débit d'exploitation réel sera fixé en fonction des caractéristiques de l'ouvrage qui seront connues une fois l'ouvrage réalisé. En fonction du débit d'exploitation du nouveau forage, la collectivité étudiera une répartition optimale des prélèvements sur l'ensemble de ses ressources afin de préserver au mieux les nappes profondes. Elle tiendra compte des résultats de l'étude récente menée sur cet aquifère à l'ouest de Dax (cf rapport Antea A90646A, réalisé pour le conseil départemental des Landes).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La réalisation du forage et sa mise en exploitation de l'ouvrage relèvera des procédures réglementaires suivantes :

- Du code de l'environnement, articles R214-1 à R214-56, (1.1.1.0 déclaration - autorisation rubriques 1.1.2.0 et 1.3.1.0),
- Du code de l'environnement articles R122-1 à R122-24,
- Du code de la santé publique, articles R1321-1 à R1321-63 (eau consommation humaine et périmètres de protection - DUP)
- Du Décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale

Un dossier d'autorisation d'exploitation de l'ouvrage, de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine et de mise en place des périmètres de protection sera déposé pour instruction auprès de la DDTM 40 et de l'ARS avant mise en exploitation de l'ouvrage.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création d'un forage AEP captant la nappe de l'Oligocène sur la commune de Dax	
Profondeur prévisionnelle de l'ouvrage : entre 350 et 500 m	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue des Barthes commune de Dax

Coordonnées Lambert 93 :

X = 370 801 m Y = 6 297 823 m

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. X ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur forage se situe dans la ZNIEFF de type 2: L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive - tronçon des Barthes (720030087)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN inondation de la ville de Dax a été approuvé le 15/06/2005. Le site du nouveau forage se situe en zone inondable. Les installations électriques de pompage seront situées au dessus de la cote inondation dans un bâtiment construit sur pilotis, transparent à l'eau. La tête de forage sera étanche afin d'éviter des entrées d'eau de surface dans l'ouvrage. Des dispositions spécifiques seront prises en cours de travaux pour replier hors de la zone les installations pouvant présenter un risque de pollution lors des annonces de crues
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Dax est comprise en zone de répartition des eaux
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau forage sera réalisé dans le périmètre de protection immédiate et rapprochée actuel du forage F3S. Celui-ci sera mis à l'arrêt durant les phases de travaux pouvant altérer la qualité de l'eau. La remise en service sera précédée d'analyses de contrôle de la potabilité. A l'issue de l'obtention de l'autorisation d'exploitation du forage F7S, le forage F3S sera comblé dans les règles de l'art puis abandonné.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau forage F7S est inclus dans les aires des zones Natura 2000 suivantes : • les Barthes de l'Adour (FR7200720) : Natura 2000 dans le cadre de la Directive Habitats, faune et flore (ZSC) • les Barthes de l'Adour (FR7210077) Natura 2000 dans le cadre de la Directive oiseaux (ZPS). ;
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet de forage en vue d'alimenter en eau potable la Ville de Dax et les communes voisines desservies et en remplacement du forage F35 Débit souhaité : environ 120 m3/h Volume annuel prélevé: environ 500 000 m3/an Nappe captée visée : Oligocène
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage F7S, viendra en remplacement du forage F35 existant. Le nouvel ouvrage captera le même aquifère, l'Oligocène qui est captif au droit de la zone d'étude. Le débit d'exploitation souhaité est identique à celui prélevé initialement sur le forage actuel F35.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du nouveau forage F7S, nécessitera la mise en place d'une plateforme calcaire d'environ 500 m ² . La plateforme sera mise en place au plus près des installations existantes sur la parcelle. La parcelle est actuellement enherbée et entretenue régulièrement du fait de l'existence d'un périmètre de protection concernant le F35.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, l'aquifère Oligocène capté au droit de l'ouvrage est captif, il n'est donc pas en lien direct avec le réseau superficiel. Aucun rejet ne sera réalisé. Les prélèvements réalisés au droit de l'ouvrage n'auront donc pas d'incidence sur la zone Natura 2000. En phase travaux, la plateforme sera mise en œuvre sur une zone identifiée comme non communautaire. Elle sera d'une surface d'environ 500 m ² . La parcelle est actuellement enherbée

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation se situe en zone inondable d'après le PPRi de la commune de Dax. Dans la mesure du possible les travaux seront réalisés en dehors des périodes de crues. Dans le cas contraire un protocole d'alerte sera mis en place pour permettre le retrait du matériel de forage. En phase d'exploitation, la tête de forage sera étanche, les installations électriques également, le groupe de pompage sera placé au dessus de la cote d'inondation dans un bâtiment monté sur pilotis, transparent à l'eau.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase de travaux, le forage F35 situé à proximité immédiate ne sera pas exploité pour l'AEP pendant les phases de foration du réservoir Oligocène et les essais de pompage. En phase d'exploitation, le forage sera exploité pour l'AEP potable de la ville de Dax. Des analyses d'eau seront réalisées de façon régulière. L'eau mise en distribution sera conforme à l'arrêté du 11 janvier 2007 relatifs aux limites et références de qualité des eaux brutes destinées à la consommation humaine.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, les machines seront insonorisées selon la réglementation en vigueur. Les habitations les plus proches sont situées à 550 m à l'ouest du site des travaux de forage. Sauf contraintes de chantier exceptionnelles, les travaux seront exécutés sur la plage horaire 7h-20h, excepté dimanches et jours fériés. L'entreprise devra se conformer à la réglementation municipale éventuelle. En phase d'exploitation, l'ouvrage sera équipé d'une pompe immergée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, rejet des eaux de développement du forage et des pompages d'essais au milieu naturel au niveau du Grand Baluhart. Qualité des eaux rejetées similaire à de l'eau potable.</p> <p>Traitement des eaux brutes avant rejet (décantation des MES,...) lors du chantier de forage</p> <p>En phase d'exploitation du forage aucun rejet ne sera réalisé.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les déchets seront évacués du site et gérés conformément à la réglementation générale.</p> <p>En phase d'exploitation, aucun déchet ne sera généré.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le forage sera techniquement conforme à l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 relatif aux rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature Loi sur l'eau. Il ne sera pas vecteur de pollution (échange d'eaux de nappe, ...).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation de ce forage destiné à l'alimentation en eau potable de la population de la commune de Dax a pour objectif de remplacer le forage F35 subissant une perte de productivité.

Pendant la phase chantier, des mesures seront prises afin de minimiser les nuisances pour les tiers et le milieu naturel, notamment la gestion du rejet d'eau. Ces rejets seront suivis et traités (décantation des MES...).

La réalisation des travaux de forage feront l'objet de dossier de déclaration loi sur l'eau et d'un dossier d'autorisation DUP pour l'exploitation de l'ouvrage.

La mise en exploitation du forage relèvera de la réglementation Loi sur l'eau et du Code de la Santé Publique.

Au vu de l'impact limité du projet, la réalisation d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

DAX

Le Maire,

le

15 Mars 2018

Signature




Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine

